



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 novembre 2018 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 22/11/2018

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	Ex	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	X	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE	X	CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD	Ex	Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON		Monsieur REIS-FILIFE	X	CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Madame GRACIA	X
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Monsieur FRAPPE	Ex	Monsieur JAUBLEAU	
CDC du Cubzaguais				Monsieur HAPPERT	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur BOULAN	
Madame MONSEIGNE	Ex	Madame LARRIEU		CDC du Canton de Blaye			
Monsieur RAYNAL		Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Monsieur RIMARK	
		Madame GUINAUDIE		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur JOURDAN	
Monsieur ARNAUD		Monsieur MERCADIER		Madame GOUTTE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur ARRIVE		Monsieur ABONNE		Monsieur ARRIVE	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	X	Monsieur MIEYEVILLE	Ex	Monsieur CARREAU	X	Monsieur MOURLOT	

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20181128-2018-44-DE
Date de télétransmission : 20/11/2018
Date de réception en préfecture : 29/11/2018

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Madame MONSEIGNE, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur GUINAUDIE, Vice-Président du SMICVAL et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Monsieur LAURET, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais a donné procuration à Monsieur VALLADE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais

Monsieur BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire a donné procuration à Monsieur BAILAN, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire

Invité présent :

Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

Invité excusé :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2018, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20181128-2018-44-DE
Date de télétransmission : 29/11/2018
Date de réception préfecture : 29/11/2018

DELIBERATION N° 2018 - 44

Objet : Autorisation de signature d'un marché d'entretien, de réparation et de fourniture de pneumatiques pour l'ensemble du parc

Rapporteur : Monsieur MAROIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139.

Considérant que le SMICVAL fait appel à un prestataire privé pour l'entretien, la réparation et la fourniture de pneumatiques pour l'ensemble de son parc automobile.

Considérant que pour ce qui concerne les véhicules légers, la prestation ne concernera que la fourniture car le SMICVAL dispose en interne des équipements et des compétences nécessaires pour assurer la réparation, le remplacement et l'équilibrage des pneumatiques.

Considérant que le marché actuel se terminant au 31 décembre 2018, un appel d'offres ouvert, à lot unique, a été lancé le 1^{er} aout 2018 pour une durée de 4 ans, sans minimum, ni maximum et pour un montant estimatif de 609 624 €HT et les variantes sont autorisées.

Considérant que 9 candidats ont déposé une offre.

Considérant que l'analyse des offres a été présentée à la commission d'appel d'offres réunie le 14 novembre 2018 et qu'il a été décidé de retenir l'offre suivante :

- Pneus Sécurité et Girondins pour un montant estimatif de 537 076 €HT, sur une durée de 4 ans, soit l'équivalent de 134 269 €HT par an. Son offre correspond aux attentes du SMCIVAL que ce soit en termes de qualité des produits et de délais et de prix.

Considérant que les crédits nécessaires à l'exécution du présent marché seront inscrits au BP 2019.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché d'entretien, de réparation et de fourniture de pneumatiques pour l'ensemble du parc, d'une durée de 4 ans, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (33 délégués présents, sur 48 délégués en exercice), dont 2 procurations, le Conseil Syndical décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché d'entretien, de réparation et de fourniture de pneumatiques pour l'ensemble du parc, d'une durée de 4 ans, avec l'Entreprise Pneus Sécurité et Girondins pour un montant estimatif de 537 076 €HT, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours mois ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
PAIX A ST DENIS DE PILE le 29/11/2018
Date de réception préfecture : 29/11/2018



